



Conditions Générales de Vente

Mise à jour du 07/10/2025

Identité

CONVERGENCE FORMATION

Siège social : 2721, chemin de Saint Claude – 06600 ANTIBES

Etablissement secondaire : 23 Avenue Pierre de Coubertin – Lot A – 06200 NICE

Tél : 04 93 65 95 58 – www.convergence-formation.com

SIREN : 802 936 245 – RCS ANTIBES

N° d'enregistrement : 93060804906 – DREETS PACA

N° CNAPS : FOR-006-2027-01-06-20210623557

1. Champ d'application

Toute commande de formation implique l'adhésion sans réserve aux présentes conditions générales, qui priment sur tout autre document (sauf accord écrit contraire).

2. Offre & Devis

- Offre valable 10 jours à compter de l'émission.
- Engagement effectif uniquement après confirmation écrite de Convergence Formation.
- Les conditions particulières du devis peuvent compléter ou modifier les présentes CGV.

3. Inscription

- Confirmation par bon de commande (ou échanges mails en l'absence de document formel).
- Convocation envoyée 2 semaines avant le début du stage.

4. Dates de formation

Les dates peuvent être modifiées avec un préavis de 10 jours. Notification par mail et/ou téléphone.

5. Tarifs & Facturation

- Prix = frais pédagogiques + supports (papier ou numérique).
- Hors hébergement, transport et repas (à la charge du client).
- Tarification selon le devis accepté.



6. **Prise en charge par un OPCO**

- Subrogation acceptée uniquement sur présentation d'un accord écrit de prise en charge avant le 1er jour de formation.
- En l'absence de cet accord ou de refus de l'OPCO, la facture est émise au client.
- Si prise en charge partielle : le reliquat reste dû par le client.

7. **Annulation ou désistement (clients professionnels)**

- Moins de 15 jours ouvrés : 50 % facturés
- Moins de 7 jours ouvrés ou absence : 100 % facturés
- Formation entamée : intégralement due
- Remplacement possible jusqu'au début du stage (si conditions respectées)

8. **Conditions de règlement**

- Modes de paiement : chèque ou virement
- IBAN : FR76 1831 5100 0008 0060 5242 239
- Paiement après échéance :
- Pénalités de retard : 10 %/an
- Indemnité forfaitaire : 40 € (art. D441-5 du Code de commerce)

9. **Litiges**

Compétence exclusive : Tribunal d'Antibes



Conditions spécifiques clients particuliers

Inscription

- Confirmation par contrat de formation
- Convocation envoyée avant le début du stage (si prérequis respectés)

Tarifs

- Définis dans le contrat signé
- À la charge du client (hors déplacements, repas, hébergement)

Délai de rétractation

- 10 jours calendaires à compter de la signature (art. L6353-5)
- Rétractation par courrier recommandé avec AR

Paiement

- Acompte possible après le délai légal (max 30 %)
- Solde par chèque ou virement (coordonnées bancaires ci-dessus)

Réclamations

- À adresser par mail à : convergence.contact06@gmail.com
- Réponse sous 15 jours ouvrables (accusé de réception sous 2 jours)